

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 7 DU 16 DECEMBRE 2024

Le 16 décembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, CHAPOT, MONTET-FRANC, MOINE, CEYTE, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur MAGALHAES à Monsieur INCORVAIA, Madame KHEBRARA à Madame DUMAZET, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE, Monsieur CAMPEGGIA à Madame MOINE.

Absent : Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h03 et rappelle que celle-ci se déroulera en présence du public conformément à la réglementation en vigueur. De plus, la réunion est retransmise en direct sur le Facebook de la Commune et sera par ailleurs mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Monsieur Pierre-Julien MARRET est désigné comme secrétaire de séance. Celui-ci procède ensuite à l'appel, annonce les pouvoirs.

Monsieur le Maire constate le quorum permettant de tenir la séance.

Il propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024. Aucune remarque n'étant formulée, il est de ce fait approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire avant d'entrer concrètement dans l'ordre du jour de la séance, souhaite dire quelques mots sur la catastrophe naturelle qui a touché le département de Mayotte. Il renvoie au communiqué diffusé ce lundi 16 décembre et tient à exprimer son soutien et celui de l'ensemble du Conseil Municipal aux familles Mahoraises. Il ajoute qu'en solidarité, les drapeaux ont été mis en berne. Il propose qu'une délibération sur table soit déposée et abordée en fin de séance pour permettre l'octroi d'une aide financière exceptionnelle aux Pompiers Humanitaires Français en faveur des sinistrés de Mayotte.

01/07 – Motion condamnant les orientations prises par l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales ainsi que le discours de responsabilisation de ces dernières dans l'état des finances publiques nationales

Monsieur le Maire rappelle que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon soutient les positions de l'Association des Maires de France rappelées dans la motion en date du 22 novembre 2024 et transmises à l'ensemble des Elus du Conseil.

Il s'indigne sur les déclarations faites par le gouvernement présentant les collectivités territoriales comme responsables des dégradations des finances publiques. Il ajoute que la population est victime de désinformation émanant des membres du gouvernement sortant. Il indique que le budget communal qui va être présenté à l'assemblée lors de cette séance, a été bâti sur les décisions annoncées par le gouvernement à ce jour en fonction. Il relève une conjoncture et un avenir incertains.

Monsieur le Maire indique que la présente motion sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire ainsi qu'aux parlementaires du département dès que la délibération sera exécutoire.

Adoptée à l'unanimité

02/07 – Budget primitif Commune 2025

Un exemplaire de la maquette budgétaire 2025 accompagnée de ses annexes, a été adressé aux membres de l'Assemblée, le 3 décembre 2024.

Monsieur le Maire expose que ce budget s'inscrit dans une stratégie financière volontariste et responsable guidée par quatre grandes orientations : réduction des dépenses de fonctionnement ; politique fiscale volontariste et protectrice ; maintien de l'effort d'investissement et modération de l'endettement.

L'élaboration du budget 2025 répond à la volonté de favoriser un effort juste et raisonnable de l'ensemble des acteurs internes et des partenaires concourant aux dépenses et aux recettes municipales. Chacun doit pouvoir participer à l'effort collectif à un juste niveau.

Il s'articule, comme les années précédentes, autour des trois piliers : attractivité, solidarité, écocitoyenneté.

Il indique que l'élaboration du budget primitif fait suite au débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2024 et en énumère les principaux objectifs :

- La diminution du « train de vie » de la commune et la réduction des charges de fonctionnement dès lors que cela est possible,
- La maîtrise de la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées,
- Le maintien d'un niveau élevé de soutien apporté aux clubs et associations tout en l'adaptant aux spécificités et aux besoins de chacune et en les faisant participer à l'effort collectif,
- Une augmentation raisonnée des taux des taxes foncières,
- La réévaluation juste et raisonnable des tarifications des services, ne remettant pas en cause l'accessibilité à l'ensemble des services pour tous,
- La limitation du recours à l'emprunt aux seuls projets structurants,
- La consécration des excédents budgétaires à l'investissement,
- L'optimisation et recherche de financements extérieurs.

Il ajoute que chacun des efforts demandés a été pensé pour qu'il soit juste et partagé.

Puis, Monsieur MONTEUX aborde les recettes de fonctionnement qui s'élèveront à 23 090 000 € et sont pour la majorité constituées par les impôts et taxes et souligne que l'Attribution de compensation de SEM est figée par le pacte Métropolitain.

Concernant la fiscalité locale, il relève l'absence de recettes perçues de la part de l'Etat et rappelle que le prélèvement au titre du redressement des finances publiques s'élève chaque année à 197 000 €.

Il ajoute que pour maintenir le niveau « hors norme » des équipements et services municipaux en quantité et en qualité, il est nécessaire de procéder à l'augmentation des taux de manière raisonnable et équilibrée, à savoir +3%. Il annonce les taux envisagés feront l'objet d'un vote durant cette même séance. Il est également nécessaire de répartir équitablement la charge des augmentations subies entre le contribuable andréziens-bouthéonnais, les associations par une juste maîtrise des subventions allouées (réduction de l'ordre de 7 %) et l'usager des services. Il souligne que les taux de fiscalité restent toutefois très faibles et attractifs par rapport aux autres communes. Il énumère les autres recettes de fonctionnement (compensation de l'Etat, financement de la CAF, vente de services, location, atténuation de charges...) qui s'élèvent à 6 210 000 €.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, Monsieur MONTEUX indique que les charges du personnel (54 %) représentent le 1^{er} poste de dépense du budget pour lequel il est prévu une hausse de 400 000 €, puis ensuite viennent les charges à caractère général (fluides, assurances...) pour 32 %.

Monsieur MONTEUX porte ensuite à la connaissance de l'Assemblée la répartition des dépenses par fonctions.

Il propose un comparatif entre le BP 2024 et le BP 2025 récapitulant les recettes et les dépenses de fonctionnement pour un montant de 23 090 000 € en 2025 contre 22 762 000 € en 2024.

Monsieur MONTEUX poursuit en présentant les grands équilibres illustrés par un graphique. Il explique la nécessité d'inscrire un emprunt d'équilibre de 1 050 000 € € qui sera annulé lors de l'affectation du résultat, au moment de la réalisation du Compte Administratif.

Puis, il présente les différentes recettes d'investissement et les divers postes des dépenses d'investissement par fonctions. Il explique que les deux tiers sont dédiés à « l'espace public- sécurité- aménagement urbain » et aux « affaires scolaires » pour notamment le réaménagement de l'ensemble Louis Pasteur, la réfection des cours d'écoles et la fin des travaux de l'école de Bouthéon.

Il fait remarquer que les AP/CP votés en novembre figurent dans le tableau présenté et évoque les deux nouveaux programmes relatifs au terrain synthétique Roger Baudras et aux travaux de chaufferies dans divers bâtiments municipaux, pour lesquels un vote sera requis lors de cette même séance.

Monsieur CEYTE souhaite intervenir sur l'augmentation annoncée relative à la part communale de la taxe foncière de 3 %. Il fait remarquer que pour les habitants, l'augmentation totale de cette taxe (taxe communale + taxe de l'intercommunalité + taxe non obligatoire voté par SEM) de 2022 à 2024 s'élevait déjà à 30 %. Il s'interroge donc sur les qualificatifs « négligeables et supportables » mentionnés lors de la présentation de cet item. Il interpelle Monsieur le Maire sur l'évolution des taxes intercommunales.

Par ailleurs, il se demande pourquoi la Collectivité augmente ces taux alors qu'il vient d'être expliqué aux Elus, que celle-ci inscrit un emprunt qu'elle n'utilisera pas et qu'elle place également des liquidités. Il en ressort donc que la Commune possède les finances pour fonctionner.

Monsieur le Maire entend son raisonnement mais laisse à Monsieur MONTEUX le soin d'apporter la réponse pour ce qui concerne les finances communales.

Concernant la Métropole, Il précise que le vote du budget de SEM, n'aura lieu qu'en mars 2025 mais que ce dossier fait déjà l'objet de débats. Il indique que la part métropolitaine est très restreinte et que la taxe GEMAPI pourrait légèrement évoluée.

Monsieur MONTEUX insiste sur la distinction entre les opérations financières et les opérations budgétaires. Il précise que le placement des 500 000 € suite à la cession de la résidence Marcel SICRE a rapporté environ 17 000 €. Cette somme ne représente pas beaucoup par rapport au 23 millions budgétés.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et plus particulièrement les membres du groupe de travail « Finances et Personnel » et les services qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)

03/07 – Budget annexe « Parc des Forges » 2025

Un exemplaire de la maquette budgétaire 2025 accompagnée de ses annexes, a été adressé à chaque membre du conseil municipal le 03 décembre 2024.

Monsieur MONTEUX indique que, dans l'attente de la reprise des résultats de l'exercice 2024, il n'est pas prévu l'inscription de crédit au stade du budget annexe 2025.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)

04/07 - Budget annexe « Gendarmeries les Terrasses » 2025

Un exemplaire de la maquette budgétaire 2025 accompagnée de ses annexes, a été adressé à chaque membre du conseil municipal le 03 décembre 2024.

Monsieur MONTEUX rappelle la mise en place de ce budget annexe opéré en novembre 2024 permet de récupérer la TVA. Il indique que le montant du loyer a été fixé par l'Etat. Celui-ci permet le remboursement de l'emprunt.

Monsieur le Maire fait remarquer que le règlement du loyer du 3^{ème} trimestre par les services de l'Etat est corrélé au vote du budget de l'Etat par le nouveau gouvernement qui sera mis en place.

Monsieur CEYTE questionne sur la possibilité de mettre en œuvre des pénalités de retard voire de ne pas remettre la nouvelle caserne aux gendarmes, comme cela avait été évoqué lors du Conseil de novembre.

Monsieur le Maire explique que les militaires et leurs familles attendent impatiemment d'intégrer cette nouvelle caserne, donc in fine, ils investiront la caserne comme prévu.

Madame MOINE intervient pour clarifier une allusion de Monsieur le Maire sur le non-soutien du Groupe Changeons de Cap, lors de sa prise de position à l'encontre des gens du voyage et du refus de scolarisation d'un de leur enfant. Elle souhaite confirmer que son groupe soutenait la position du Maire mais pas son intervention sur la scolarité de l'enfant.

Monsieur le Maire fait remarquer que cet enfant n'a manqué qu'un seul jour d'école et rappelle qu'une solution d'accueil du groupe des gens du voyage était proposée sur l'accueil des gens du voyages.

Madame MONTAGNON souligne que la préoccupation majeure de la mère de cet enfant semblait plus tournée vers la conservation de ses prestations d'allocations.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)**

5/07 - Autorisations de Programme et Crédits de Paiement Actualisation et création de deux nouvelles AP/CP

Monsieur MONTEUX expose qu'à l'occasion du budget primitif 2025, il convient d'actualiser les AP/CP existantes au regard des crédits réalisés ainsi que des besoins et études consolidés. Il indique les crédits de paiement projetés pour chacune d'entre elles. Puis, il annonce la nécessité de créer deux nouvelles autorisations de programme pour des travaux effectués sur le terrain synthétique Roger Baudras d'une part et pour des travaux de chaufferies dans divers bâtiments.

Monsieur CEYTE demande si les travaux de chaufferies concernent le raccordement de bâtiments à la chaufferie de bois.

Monsieur MONTEUX répond qu'il s'agit d'établir un diagnostic pour renouveler le système de chauffage de plusieurs bâtiments tels que le palais des sports, le centre d'hébergement, le théâtre, les écoles...

Monsieur CEYTE demande si l'organisme sollicité va procéder à un état des lieux.

Monsieur le Maire explique que le patrimoine est vieillissant et parfois énergivore. Suite au diagnostic établi, la municipalité a décidé de mener une approche globale, et d'intervenir avec cohérence, tout en tenant compte des contraintes budgétaires et techniques.

**Actualisation des AP/CP et création de deux nouvelles
Adoptées à l'unanimité**

06/07 – Taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Monsieur MONTEUX propose d'augmenter le taux de 3 % pour chacune des taxes (Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie : 30.99% - Taxe Foncière sur la Propriété Non Bâtie : 30,92 % - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,29 %). Il souligne qu'en 2015, les mêmes taux étaient appliqués et qu'aujourd'hui, on reste toujours l'une des communes qui possède le plus faible taux du département de la Loire.

Monsieur BELLE indique qu'il est difficile pour son groupe minoritaire, qui n'est pas au cœur des décisions, d'apprécier l'ensemble des choix budgétaires. Il invite Monsieur le Maire à faire preuve de pédagogie envers les habitants pour expliquer la nécessité de cette décision. Dans l'imaginaire collectif, Andrézieux-Bouthéon est perçue comme une ville riche, et cette augmentation peut apparaître injustifiée.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque et précise qu'un volet budgétaire sera publié dans le prochain numéro de l'Envol, avec les explications nécessaires.

Monsieur MONTEUX ajoute que la municipalité a activé plusieurs leviers, notamment par le biais des subventions apportées aux associations, des contributions des usagers à travers les tarifs et des taux d'imposition. On peut sans doute apprécier le fait que les habitants aient profité d'un niveau de fiscalité particulièrement avantageux pendant 10 ans, mais désormais il faut penser à l'avenir. Les administrés souhaitent avoir des élus qui prennent leurs responsabilités, ils peuvent comprendre cette hausse qui est juste et équitable.

Monsieur le Maire précise que les 180 000 € résultant de cette hausse, seront utilisés pour mettre en œuvre des actions concrètes visant à améliorer l'attractivité de notre commune et maintenir notre niveau « hors norme » de services à la population.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)**

07/07– Tarifs municipaux 2025

Monsieur MONTEUX annonce que l'élaboration des nouveaux tarifs proposés répond aux objectifs suivants :

- Maintenir des tarifs justes, attractifs et accessibles au plus grand nombre
- Simplifier notre grille tarifaire lorsque cela est possible pour la rendre plus lisible et éliminer les tarifs « inutiles »,
- Mieux tenir compte dans la détermination de nos tarifs de la réalité des coûts de mise en œuvre de nos services et prestations, et intégrer partiellement les augmentations auxquelles nous sommes confrontés,
- Tenir compte du fait que nos tarifs ont peu évolués sur les dernières années,
- Adopter des tarifs cohérents par rapport à ce que nos voisins pratiquent pour des services et prestations comparables,
- Mieux marquer lorsque cela est possible la distinction entre les tarifs applicables aux Andréziens-Bouthéonnais et ceux réservés aux non-résidents.

Il propose de répondre aux questionnements des Elus, relatifs aux nouveaux tarifs qui entreront en vigueur dès janvier 2025 ou à compter de septembre prochain pour ceux correspondant à des services ou prestations organisés sur le calendrier scolaire.

Monsieur BELLE interroge sur différents items, comme suit :

- Sur la hausse constatée des cautions de location de salles.
Monsieur VOCANSON explique qu'elle est nécessaire pour éviter les incivilités ou couvrir certaines détériorations.

- Sur la tarification élevée du Yoga sur chaise :
Madame GRANGE explique qu'en 2024, la Commune avait bénéficié d'un subventionnement des Conférences des financeurs et que celui-ci ne sera pas reconduit en 2025.
- Sur la différence de tarifs entre la location à la journée et la demi-journée et sur la baisse significative du tarif pour le 31 décembre pour la salle de Bouthéon.
Monsieur VOCANSON confirme la volonté de louer les salles de préférence à la journée. Il a été nécessaire de procéder à un réajustement des tarifs. Les tarifs décroient pour le 31/12 pour certains équipements afin de rendre plus accessible leur location ce jour-là, qui est inexistante aujourd'hui.
- Sur les stages sportifs avec hébergement, il constate aussi des hausses disparates qui laissent supposer la volonté de favoriser des stages à la journée.
Monsieur MARRET confirme qu'il s'agit de réajustement.
- Pour le Château de Bouthéon, il ne remarque aucune hausse et en demande l'explication.
Madame FABRE explique qu'il a été nécessaire de réaliser une certaine cohérence tarifaire entre le Château et l'Aventure du train. Le Château reste gratuit pour les Andréziens-Bouthéonnais, mais le tarif réduit et celui des animations ont augmenté.
- Il suppose que la très forte augmentation de la location de l'envol stadium résulte d'un oubli de réévaluation.
Monsieur MARRET confirme qu'il a été nécessaire de procéder à un réajustement comme cela avait été fait pour le stade Roger Baudras.
- Il revient sur la tarification des colombariums en très forte augmentation.
Monsieur MONTEUX explique que les tarifs ont été réévalués au vu des tarifs pratiqués par les communes voisines et souligne que les nouveaux restent néanmoins très attractifs.
Madame MOINE informe qu'une commune de la région lyonnaise prend en compte les revenus de la famille.
Monsieur MONTEUX répond que ce système serait difficile à mettre en œuvre et que le CCAS apporte une aide dans des cas spécifiques.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)**

08/07 – SEM -Plan de Relance Métropolitain : Modification des montants de deux fonds de concours attribués

Monsieur MONTEUX rappelle que la Collectivité a obtenu le financement de trois fonds de concours par la Métropole, à hauteur de 1 000 000 € chacun, pour les projets suivants :

- Aménagement du Parc de Loisirs des Bords de Loire ;
- Modernisation, rénovation, exploitation, maintenance et gestion de l'ensemble des installations d'Eclairage Public de la Commune ;
- Aménagement du Groupe Scolaire Louis Pasteur et création d'un espace multi-activités attenant.

Il explique qu'au vu des dépenses aujourd'hui réalisées, il apparaît opportun de demander à SEM de diminuer le fonds de concours lié à l'aménagement du parc des Bords de Loire de 475 237,55 € et d'affecter ce montant au fonds lié à la rénovation de l'éclairage public.

Monsieur CEYTE demande si SEM devra également délibérer sur ce dossier.

Monsieur le Maire confirme que cela est indispensable et prévu.

Adoptée à l'unanimité

09/07 - Fixation des effectifs et création des emplois -Modification du tableau des effectifs

Monsieur MONTEUX propose de créer, à compter du 1^{er} janvier 2025, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 28/35^{ème} pour répondre au besoin du service « Sport – Centre d'hébergement ».

Il ajoute que le Comité Social territorial a émis un avis favorable sur ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

10/07 – Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet - Contrat de projet « animateur, coordinateur jeunesse »

Monsieur MONTEUX propose de créer, à compter du 1^{er} mars 2025, un emploi non permanent, contrat de projet « animateur, coordinateur jeunesse » à temps non complet 28/35^{ème} de catégorie C pour favoriser l'accompagnement de la jeunesse et promouvoir le développement d'actions et de projets à destination des jeunes.

Il précise que cet agent bénéficiera d'un contrat à durée déterminée pour une durée de 36 mois qui pourra être renouvelé dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Il ajoute que le Comité Social territorial a émis un avis favorable sur ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

11/07 - Régime indemnitaire de la filière police – Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE)

Monsieur MONTEUX expose que l'Etat a instauré un nouveau régime indemnitaire pour les agents relevant de la filière police municipale, intitulé indemnité spéciale de fonction et d'engagement, composé d'une part fixe et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Il explique que le Conseil Municipal doit définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire. Il propose de fixer la part fixe de l'ISFE en appliquant un taux individuel maximal de 30 % pour les agents et de 32 % pour le chef de la Police municipale, (pourcentage du montant du traitement soumis à retenue pour pension), conformément aux taux prévus dans le décret. Concernant la part variable, il propose de fixer le montant annuel individuel à 4 500 € maximum pour les agents de police municipale et à 7 000 € pour le chef de service de la police municipale.

Monsieur le Maire indique que ce nouveau régime résulte de discussions entre les syndicats et l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

12/09 - CDG42 – Adhésion au service « Protection sociale complémentaire – risque prévoyance »

Monsieur MONTEUX rappelle que, par délibération 2024-60 du 24 juin 2024, l'Assemblée délibérante a adhéré à la démarche du Centre de Gestion visant à lancer une procédure d'appel à concurrence afin de mettre en œuvre une convention de participation et un contrat collectif d'assurance avec un prestataire. Il explique que le CDG a ainsi souscrit une convention de participation pour le risque prévoyance auprès du groupement Relyens SPS / Intériale pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il ajoute que la Collectivité versera une participation mensuelle de 12 € brut, à chaque agent qui conventionnera avec Relyens SPS / Intériale, dans le cadre de ce contrat de groupe protection sociale complémentaire – risque prévoyance du CDG42.

Il précise que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à ce dossier.

Monsieur CEYTE demande si l'augmentation de la participation communale, passant de 7 €, (montant voté en juin dernier) à 12 €, résulte du constat de la non couverture des agents et vise à les inciter à adhérer.

Monsieur MONTEUX confirme l'importance de se doter d'une prévoyance garantissant un complément de salaire en cas d'arrêt de travail prolongé notamment. Il ajoute que cette adhésion sera effectuée sans condition d'âge et sans questionnaire de santé.

Adoptée à l'unanimité

13/07 - CAF- convention d'objectif et financement pour des formations BAFA ou BAFD et des séjours vacances 2023-2027

Madame MONTAGNON expose que la Caisse d'Allocation Familiale permet aux Collectivités d'accéder à des financements pour les formations visant l'obtention d'un Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et/ou aux fonctions de directeur (BAFD) ainsi que pour les séjours vacances.

Elle précise les conditions à remplir pour en bénéficier et indique que, dans ce cadre, la collectivité ne pourra prétendre qu'au soutien à la formation BAFA/BAFD des agents. Elle ajoute que ce soutien pourrait s'élever à 337,20 € pour un coût total de 1 100 €.

Adoptée à l'unanimité

14/07 – SIEL-TE LOIRE - Installation pour la télégestion du chauffage au Kiosque

Madame DUMAZET expose que l'Assemblée est régulièrement sollicitée pour intégrer l'un de ses équipements municipaux au système « Télégestion », dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE » proposé par le SIEL-TE, comprenant l'installation d'un système de télégestion, la maintenance et la supervision des sites.

Elle indique que le pôle culturel Le Kiosque pourrait, en remplacement du site Gymnase Pasteur actuellement en travaux, intégrer ce dispositif. Elle annonce que les frais de raccordement sont estimés à 377 € HT et le coût de la contribution annuelle à 274 € HT.

Adoptée à l'unanimité

15/07 - EPORA et SEM - Convention de veille et de stratégie foncière

Monsieur MONTEUX informe l'Assemblée que l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et SEM sollicite la Commune pour la signature d'une convention de veille et de stratégie foncière, pour une période de 6 ans. Il explique, que dans ce cadre, EPORA pourrait se porter acquéreur d'un bien (ex : immeuble) pour permettre un projet d'aménagement futur, si la Commune n'avait pas prévu de ligne budgétaire pour le faire elle-même. Puis dans un second temps, lorsque la Commune aura budgétisé cette acquisition, l'EPORA le lui rétrocèdera.

Il indique que l'EPORA pourra également réaliser des études pré-opérationnelles et notamment des études foncières, de marché, des études urbaines.

Monsieur CEYTE demande la différence entre le conventionnement proposé par l'EPORA et la société foncière de NOVIM ou CAP METROPOLE.

Monsieur MONTEUX explique que la FONCIERE NOVIM acquiert des tènements sur préconisation de la Commune, les réhabilite afin de revitaliser les centres-bourgs, mais la Commune n'intervient pas

financièrement. En revanche, l'EPORA achète un bien suivant les directives de la Commune, et cette dernière s'engage à le racheter à l'issue d'une période convenue.

Monsieur BELLE rappelle un litige avec l'EPORA qui s'était déroulé un an auparavant.

Monsieur MONTEUX admet que cela peut être perçu de notre point de vue comme un mea culpa de la part d'EPORA.

Adoptée à l'unanimité

16/07 – Ouverture dominicale des commerces en 2025

Monsieur INCORVAIA expose que, chaque année, l'Assemblée délibère sur le nombre de jours et les dates retenues pour l'ouverture des commerces les dimanches de l'année suivante.

Il indique qu'un large panel de commerces a été consulté et qu'il en ressort un consensus autour des 10 dimanches proposés à l'ouverture sans sectorisation, tandis que 5 autres dimanches pourraient faire l'objet d'une ouverture pour les seuls commerces du secteur automobile. Il énumère ensuite les dates retenues et indique qu'elles ont requis un avis favorable de SEM.

Il termine en annonçant que des arrêtés municipaux seront pris et qu'ils préciseront les dates d'ouvertures, les commerces concernés et les conditions de compensation pour les salariés volontaires.

Avis favorable à l'unanimité

18/07 - CAF - Convention pour la réalisation de diagnostics de vérification des critères de décence des logements

Madame BRUEL rappelle que la Collectivité, par l'intermédiaire de son service de Police Municipale, réalise dans le respect de la procédure édictée par la CAF, d'une part des diagnostics vérifiant les critères de décence des logements et des constats relatifs à leur état et d'autre part, des constats permettant le contrôle de la mise aux normes de décence des logements. Elle ajoute que ces rapports permettent à la CAF d'inciter les bailleurs à réaliser des travaux, tout en préservant le locataire bénéficiaire d'une allocation, dans son logement.

Elle propose de poursuivre le partenariat existant en conventionnant avec la CAF sur une nouvelle période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Monsieur CEYTE demande si la CAF est intervenue auprès de bailleurs sur la Commune dans ce cadre.

Madame BRUEL répond que la CAF a utilisé ce dispositif trois fois l'année passée suite aux rapports produits par la Police Municipale, mais qu'il y a probablement d'autres logements concernés pour lesquels nos services n'ont pas encore été alertés.

Adoptée à l'unanimité

18/07 - Sectorisation des écoles publiques dès la rentrée scolaire 2025-2026 - Actualisation

Madame MONTAGNON rappelle que, par la délibération du 29 mars 2021, le Conseil Municipal a adopté la configuration actuelle de la sectorisation et défini un périmètre pour chacun des trois secteurs.

Elle explique que chaque année, les prévisions d'inscription sont étudiées sur une période de trois ans. Afin d'optimiser la répartition des élèves dans les classes, il est proposé de modifier les périmètres des secteurs B et C dès la prochaine rentrée scolaire.

Elle précise que depuis 2021, des changements tels que la création de lotissements et le vieillissement de la population dans le quartier de Bouthéon ont dû être pris en compte. Un nouveau point sera fait dans deux ou trois ans.

Elle annonce qu'une réunion d'information pour les familles concernées par ce changement est prévue le jeudi 19 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

19/07 – Compostond - Convention pour le tri, la collecte et la valorisation des déchets alimentaires au sein des restaurants scolaires

Monsieur VOCANSON rappelle que la Commune conventionne avec Compostond depuis 2021. Il explique que cette société loue du matériel pour le tri et la collecte des déchets alimentaires provenant des restaurants scolaires et propose des formations pour les agents, sur les sites d'Albert Camus et de Victor Hugo.

Il mentionne le coût annuel estimé à 4 474 € pour une collecte hebdomadaire. Mais il fait remarquer qu'en contrepartie, les services techniques municipaux récupèrent du composte résultant du traitement de ces déchets.

Il propose de renouveler la convention pour une période initiale allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, avec la possibilité de prolonger cette période de deux années supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité

20/07 – Rapport de présentation des actions entreprises à la suite des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes

Monsieur le Maire rappelle que la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.) Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Andrézieux-Bouthéon pour les exercices 2018 et suivants jusqu'à 2022.

Il explique qu'un rapport d'observations définitives établi par la CRC contenant neuf recommandations a été présenté aux membres du Conseil Municipal le 18 décembre 2023 et que la loi prévoit qu'un bilan des actions entreprises par la municipalité soit présenté à l'Assemblée délibérante, un an plus tard. Il précise que ce bilan a été adressé aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire reprend les recommandations et détaille pour chacune d'elles, les actions mises en œuvre, telles que notamment :

- La refonte des formulaires de demandes de subventions et des conventions pour les associations percevant plus de 23 000 €, ainsi que la mise en place de rencontres avec les dirigeants de ces clubs.
- Le renforcement des modalités de non-participation des élus membres de l'exécutif d'une association au vote de la subvention et l'adaptation des délégations suite à démission de M. Cyrille CHAPOT de ses fonctions d'adjoint aux sports,
- La formalisation de règles et procédures internes ainsi que des contrôles plus systématiques pour les achats de la Commande Publique.
- La passation de marchés pour la réalisation des différentes opérations de travaux de voirie.
- L'élaboration d'une nomenclature des achats destinée à computer les besoins qui sera mise en application au 1er janvier 2025.
- La poursuite de la mise en œuvre des recrutements dans le respect de la réglementation, y compris pour le recours aux contractuels.
- La régularisation d'une erreur de versement de régime indemnitaire,

- L'adoption par délibération d'un nouveau règlement du temps de travail, garantissant le respect de la durée légale.
- L'adoption d'une délibération relative aux mises à dispositions de véhicules de services.

L'Assemblée en prend acte.

21/07 – Convention relative à la mise en place de permanences mensuelles d'avocats

Madame BRUEL propose de reconduire à compter du 1^{er} janvier 2025, la convention avec le cabinet d'avocats Ferret, Poirieux et Mantione afin d'offrir aux administrés des consultations gratuites dans les locaux de la mairie.

Elle précise que les prestations de conseils juridiques proposées sur rendez-vous le 1^{er} mardi du mois, portent sur l'ensemble des domaines du droit et sont réservées aux personnes n'ayant pas déjà un avocat en charge de leur dossier.

Monsieur le Maire confirme l'intérêt de la poursuite de ce dispositif.

Adoptée à l'unanimité

22/07 - Saint-Etienne Tourisme et Congrès - Conventions de prestations de services pour le Château de Bouthéon et L'Aventure du train

Madame FABRE propose de poursuivre le partenariat avec Saint-Etienne Tourisme et Congrès arrivant à échéance le 31 décembre 2024. Elle explique, que l'office de tourisme commercialise les visites de groupes du Château de Bouthéon et de l'Aventure du Train et en contrepartie bénéficie d'une commission de 10 %.

Elle annonce que 21 groupes sur 44 sont venus en visites guidées au château et 34 groupes sur 59 à l'Aventure du train, grâce à ce dispositif.

Adoptée à l'unanimité

23/07 - Saint-Etienne Tourisme et Congrès – Convention de partenariat relative au dispositif « Saint-Etienne City Card » pour le Château de Bouthéon

Madame FABRE propose de conventionner avec Saint-Etienne Tourisme et Congrès afin que soit intégrée la visite individuelle du Château de Bouthéon dans les offres de la « Saint-Etienne City Card », comme le sont les visites de la plupart des sites culturels et patrimoniaux de la Métropole.

Elle explique que le porteur de la carte bénéficie de la gratuité de la visite, et d'une remise de 10 % sur les articles vendus en boutique, hors livres.

Elle précise que les entrées générées dans ce cadre, seront facturées avec une remise de 50 % du plein tarif à l'Office de tourisme.

Adoptée à l'unanimité

24/07 – Attribution d'une aide exceptionnelle à caractère humanitaire aux Pompiers Humanitaires Français en faveur des sinistrés de Mayotte

Monsieur le Maire évoque le récent épisode cyclonique qui a ravagé le département de Mayotte. Il précise que les Pompiers Humanitaires Français, actuellement en mission d'observation sur l'île de la Réunion, vont déployer une équipe afin de prêter main-forte aux secouristes locaux et d'apporter leur soutien à nos compatriotes.

Il souhaite que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon manifeste sa solidarité envers les Mahorais et propose à l'Assemblée délibérante d'accorder une aide exceptionnelle de 5 000 euros à cette organisation non gouvernementale, qui œuvrera à leurs côtés.

Adoptée à l'unanimité

Informations diverses

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

(Cf. articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I - Dans le domaine des marchés à procédure adaptée

Toutes ces décisions ont fait l'objet des mesures de publicité réglementaires et sont consultables à la Direction Générale et lors de la réunion du Conseil Municipal.

II – Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Transactions visant des cessions immobilières

Sont listées les DIA n° 2024-135- et 154 à 2024-165 et exceptées les DIA 2024-134-148.

Monsieur CEYTE demande des renseignements sur les entités SSCV TERMINAL 2 et 3 et Feurs Office mentionnée sur la DIA n° 159 :

Monsieur MONTEUX explique qu'il s'agit de l'acquisition d'un des lots situés dans les bâtiments à proximité de l'aéroport par Feurs Office.

Absence de transaction visant les fonds de commerce

III – Dans les autres domaines

Date	Objet
2024-070 13/11/2024	Sollicitation d'une subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles de la Région Auvergne Rhône-Alpes (DRAC) d'un montant de 15 500 €, aux fins de soutenir le projet se rapportant au dispositif d'aide à l'éducation artistique et culturelle hors et en temps scolaire.
2024-071 13/11/2024	Mise à disposition de locaux situés au 1er étage du bâtiment B de l'Espace Camus, au profit du CHU de Saint-Etienne, du 1er janvier au 31 décembre 2029, moyennant une redevance d'occupation annuelle de 58 433,42 €.
2024-072 14/11/2024	Signature de marchés relatifs à l'acquisition, la livraison et l'installation de mobilier, pour un montant annuel maximum de 40 000 €, passés avec les sociétés Jaroza, Mobidecor et Mathou.
2024-073 14/11/2024	Signature d'un marché relatif au gardiennage des sites lors des manifestations organisées par la Commune, pour un montant annuel maximum de 30 000 € HT, passé avec la société Dom Sécurité.
2024-074 14/11/2024	Signature d'un marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancienne gendarmerie en un centre d'aide à l'emploi, pour un montant estimatif de 22 800 € HT, passé avec l'architecte Christophe Gautier.
2024-075 14/11/2024	Signature d'un marché relatif à la conception et à la réalisation d'un skatepark, pour un montant de 240 000 € HT, passé avec la société Territoire Skatepark.
2024-076 14/11/2024	Signature de marchés relatifs à la fourniture et livraison de carburant pour les besoins du parc automobile municipal, pour un montant estimatif total de 91 808,66 € HT, passés avec les sociétés Leclerc, Total Marketing et Dyneff.
2024-077 14/11/2024	Signature d'un marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour le renforcement des pieds de poteaux extérieurs du gymnase des Bullieux, pour un montant de 5 240 €, passé avec la société BEI System.
2024-078 14/11/2024	Vente de 620 kilogrammes de ferraille auprès de la Société PURFER, sise La Talaudière, pour un montant total de 105,40 €.
2024-079 18/11/2024	Organisation d'une formation par l'Ecole des Parents et des Educateurs, relative à l'amélioration des compétences en écoute active, des bénévoles du dispositif « visites de convivialité », moyennant un coût de 751,90 € TTC par séance.
2024-080 18/11/2024	Exécution budgétaire- budget principal 2024 - Virement de crédit n° 3

Date	Objet
2024-081 20/11/2024	Sollicitation d'une subvention auprès de la Région AURA d'un montant de 60 000€, aux fins de soutenir le projet artistique global initié par le Théâtre du Parc.
2024-082 20/11/2024	Sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC de la Région Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 50 000 €, aux fins de soutenir le programme d'aide à la création en tant que Scène Conventionnée d'Intérêt National du Théâtre du Parc.
2024-083 26/11/2024	Convention de partenariat concernant la section sportive scolaire entre la Ville, le lycée François Mauriac et le Rugby Club d'Andrézieux-Bouthéon, relative à la mise à disposition des installations sportives municipales, signée pour une durée d'un an.
2024-084 26/11/2024	Mise à disposition au profit du Comité Départemental de Tir de la Loire, pour installer son siège social au centre de tir, moyennant un loyer annuel de 250 €, jusqu'au 31 août 2025.
2024-085 3/12/2024	Constitution de provision pour dépréciations des restes à recouvrer sur le budget principal de la Commune à hauteur de 2 000 €.
2024-086 4/12/2024	Emprunt de 5 200 000 € auprès de la Banque Postale, pour une durée de 27 ans et 1 mois, pour le financement de la gendarmerie.
2024-087 29/11/2024	Signature d'un marché relatif à l'élagage des platanes avenue de Saint-Etienne, pour un montant de 20 180 € HT, passé avec l'entreprise Rivoire.
2024-088 6/12/2024	Mise à disposition de locaux au 1er étage de l'immeuble le Forum au profit de l'association Forez Entreprendre, du 1/12/2024 au 30/11/2025 inclus, moyennant une redevance mensuelle d'occupation de 218,40 €, charges locatives comprises.
2024-089 3/12/2024	Signature d'un marché relatif au changement du gazon synthétique sur les deux terrains de padel, pour un montant de 21 800 € HT, passé avec Laquet Tennis.

INFORMATIONS

Sur les inondations du 17 octobre 2024 :

Monsieur le Maire informe que l'Etat a classé la Ville d'Andrézieux-Bouthéon en état de catastrophe naturelle et que désormais, il est nécessaire de recenser toutes les dégradations subies et d'évaluer le montant pour restaurer les sites concernés.

Des échanges sont intervenus entre la Collectivité et les services préfectoraux afin de déterminer à qui incomberait la remise en état de la digue.

Parallèlement, des opérations de nettoyages et de sécurisations des berges ont été réalisées par des bénévoles du Gardon Forézien en collaboration avec nos services techniques et M. MARRET, adjoint au Maire.

Il annonce qu'une demande de soutien financier au titre de la Dotation de Solidarité (DSEC) va être déposée auprès de l'Etat pour financer diverses remises en état.

Sur la décharge illégale de la ZAC des Volons

Monsieur le Maire indique que 720 tonnes de déchets dont 630 tonnes de gravats ont été évacués, à l'issue du tri effectué par Bernard TP pour un montant d'environ 35 000 €. Le coût de l'enlèvement des déchets par l'entreprise RDS s'élève quant à lui, à 62 000 €. Une demande de soutien financier va être adressée à l'ADEME.

Il annonce que l'enquête judiciaire est toujours en cours et que la Commune va installer des dispositifs limitant l'accès ainsi que des systèmes de vidéoprotection aux abords de cette zone. Il invite la population à effectuer des signalements si nécessaire.

Questions orales posées en fin du conseil par le groupe Changeons de Cap

Monsieur BELLE au nom de son groupe pose la question suivante :

Concernant les problèmes de circulation engendrer par les accès de la station-service et du Drive Leclerc. Vous nous aviez indiqué que les différentes parties (Mairie, Gendarmerie, Police municipale, Leclerc...) devaient se rencontrer pour échanger sur cette problématique.

Pouvez-vous nous faire un retour ?

Monsieur le Maire explique qu'une rencontre s'est tenue mi-septembre avec la Présidente de Leclerc, les services techniques de la ville et ceux de SEM, la Gendarmerie, la Police Municipale. Il en ressort qu'une amélioration de la circulation ne pourrait être réalisée uniquement sur le domaine privé appartenant à l'entreprise. La responsable s'est engagée à étudier les deux problèmes existants : celui de l'accès au drive et celui de la station-service. Concernant la station-service, un nouveau marquage au sol a été réalisé pour un positionnement des camions optimisé, a été réalisé, mais on peut regretter que tous les chauffeurs n'en tiennent pas compte.

Les déplacements des pompes et du drive ne peuvent pas être envisagés dans l'immédiat car le centre Leclerc n'a pas de foncier disponible suffisant. Une réflexion à leur niveau doit donc être conduite qui passera par des investissements s'ils veulent conserver leur attractivité. Cela nécessite du temps. Nous les resolliciteront en lien avec les services de SEM, aux beaux jours car on ne peut pas se satisfaire de la situation existante.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00 et annonce la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le 3 février 2025.

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET



